

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024



ID : 001-200070118-20240528-DEL\_24\_05\_28\_15-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mai 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 4

Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Marie-Jeanne VERCHERAT), M. Thierry MICHAL, Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

#### **N°2024/05/28/15 – Travaux de mise en séparatif des réseaux à Montceaux : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain**

Vu la délibération n°2021/09/28/12 portant sur l'approbation du schéma directeur d'assainissement (partie nord du territoire),

Vu les subventions proposées par le Conseil Départemental de l'Ain au titre du pacte de territoire 2024-2026 concernant la politique de l'eau,

Monsieur le Président rappelle que les travaux sont fléchés au budget à l'opération d'investissement 55 « Mise en séparatif Montceaux » et consistent à garantir une séparation des eaux usées des eaux pluviales et à supprimer le déversement d'eaux usées au milieu naturel.

Monsieur le Président ajoute que les travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain selon les modalités d'intervention du dispositif « Pacte de territoire 2024-2026 » et propose donc d'adresser une demande de subvention.

Après avis favorable de la commission Assainissement du 22 mai 2024,

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**VALIDE** la totalité de l'opération selon le dossier d'Avant-Projet portant sur les travaux de mise en séparatif des réseaux à Montceaux,

**VALIDE** le montant de l'opération s'élevant à 1 466 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	1 466 000 €	20,00%	293 200 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse			30,00%	439 800 €
<b>Sous-total subventions publiques</b>				<b>733 000 €</b>
Fonds propre				733 000 €
Emprunt				
<b>Sous-total autofinancement</b>				<b>733 000 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>				<b>1 466 000 €</b>

**DECIDE** de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

**PRECISE** qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

**VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération de mise en séparatif des réseaux à Montceaux,

**SOLLICITE** les aides du Conseil Départemental de l'Ain pour cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du pacte de territoire 2024-2026 et à signer tout document relatif à cette opération,

**DEMANDE** l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 mai 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX